

DÉPLOIEMENT DE LA PHASE 2 DES BACS BRUNS

**«Agir de manière responsable pour un élu c'est poser les questions nécessaire à la prise de décision» -
Xavier Léger**

Longueuil, 8 mai 2018 – Les élus de Longueuil Citoyen - Équipe Josée Latendresse ont approuvé mardi soir l'adjudication du contrat pour l'achat de nouveaux bacs bruns permettant d'étendre le projet pilote pour le déploiement de la phase 2 de la collecte des matières organiques.

Faute d'information suffisante à la prise de décision, les élus de l'opposition avaient reporté d'un mois l'adjudication du contrat d'achat des bacs bruns pour la phase 2. Les élus de Longueuil Citoyen désiraient obtenir l'ensemble des données colligées dans le cadre d'un sondage de la phase 1 du projet pilote, ainsi que les secteurs où seront déployés les nouveaux bacs. Des demandes d'information qui étaient restées sans réponse.

Agir comme une véritable opposition responsable

« Contrairement à ce que le conseiller Éric Beaulieu affirmait les informations demandées n'avaient pas été transmises aux élus malgré les demandes répétées de l'opposition, bien qu'elles étaient disponibles depuis février 2018. Elles ont atterri dans nos boîtes de courriel huit jours après le conseil de ville. Pas vraiment idéal comme gestion de l'information alors que les élus sont en droit d'obtenir toute l'information nécessaire pour faciliter la prise de décision. », de mentionner Xavier Léger.

Ce dernier précise que si l'information avait été rendue disponible dès le 10 avril, au Conseil d'arrondissement du Vieux-Longueuil, on se serait évité tout cet imbroglio. On aurait aussi évité les accusations gratuites de la mairesse qui indiquait, par voie de communiqué, que les élus de Longueuil Citoyen mettaient en péril le déploiement à plus grande échelle de la collecte de matières organiques. Ce qui était complètement faux !

« Les élus de Longueuil Citoyen encouragent les bonnes pratiques écoresponsables et travaillent vers le déploiement plus large du projet dans les meilleurs délais du projet-pilote sur la collecte des matières organiques. Ils ont aussi une responsabilité face aux citoyens, soit de s'assurer que les décisions prises au Conseil reposent sur un choix éclairé et bien informé. », d'indiquer Steve Gagnon, président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.